



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 7 octobre 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
57	64

Date de convocation

1^{er} octobre 2026

Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois et des effectifs

**N° de la délibération
2026-633**

Secrétaire de séance :
Emilie BENICOURT

Le sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mme Emilie BENICOURT, MM. Pascal BIGI, Jérôme BODIN, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Nicolas DAUJAN, Mmes Céline DEBHANE, Christèle DEFRANCE, Hélène DE MONTGOLFIER, MM. Denis DEROUX, Sébastien DEVISE, Mmes Armelle DESLANDES, Amandine ECHASSERIEAU, MM. Bruno FAURE, Mme Corine FAYAT, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Annie FOURNIER, MM Benjamin GAILLARD, Michel GAY, Mme Sandrine GUICHARD, MM Jean-François GUEGUEN, Rémy IAPTEFF, Olivier JUNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Franck LIOTIER, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Didier REBOULLET, Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Vincent ROBIN, Matthieu ROCHE, Mmes Véronique SALETTE, Aurore SUIFFET, MM. Xavier TRAVERSE, Olivier VALETTE, Mme Amélie VIGNE, M. Jean-Christophe WEIBEL, Mme Chantal ZEIMET-BASSET.

Avaient donné pouvoir : Xavier ANGELI à Delphine COMTE, Emeline BLANCHARD à Cyril LAURENT, Bruno DARNAUD à Nicolas DAUJAN, Pierre GUICHARD à Amandine ECHASSERIEAU, Pascal SEIGNOVERT à Pascal BALAY, Bruno SENECLAUZE à Pascal CLAUDEL, Jean-Paul VALLES à Stéphanie NOUGUIER.

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Emmanuel DOCHIER représenté par Sandrine GUICHARD, Jimmy GAILLARD représenté par Matthieu ROCHE, Cécile GRUAT-LAFORME représentée par Sébastien DEVISE, Franck MENEROUX représenté par Corine FAYAT.

Etaient excusés : Soumaya BEN MAIMOUN, Damien GOT, Alain MESBAH-SAVEL, Georges MEYER, Patrick LEYNAUD, Antoine PARIS, Sébastien NOIRET.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du CST (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Considérant le dernier tableau des effectifs, datant du 9 septembre 2026 et la nécessité de mettre les effectifs en cohérence avec les besoins des services,

Il est proposé, de créer un poste d'Attaché territorial affecté aux fonctions de **Chargé de mission Alimentation et agriculture**.

En effet, dans le cadre de sa compétence en matière d'agriculture, de programme alimentaire territorial et de droit à l'expérimentation, la charge de travail relative à la mise en œuvre des orientations politiques en la matière fait émerger la nécessité de créer un deuxième poste de chargé de mission, plus particulièrement consacré l'alimentation.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Suite à la réintégration d'un agent en détachement de longue durée, il est ainsi créé un poste d'Attaché territorial – Cat A – Temps complet.

Il est proposé,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **ADOpte** la proposition de la Présidente ;
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 7 octobre 2026 ainsi :

Signé électroniquement par :
Delphine COMTE
Date de signature : 08/10/2026
Qualité : Présidente ARCHE
Agglo



TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 7 octobre 2026

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière administrative			
DGS d'un EPCI de 40 000 à 80 000 habitants	35	1	1
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	1	1
Attaché hors classe	35	2	2
Attaché principal	35	3	3
Attaché territorial	35	25	26
Rédacteur principal 1ère classe	35	3	3
Rédacteur principal 2ème classe	35	3	3
Rédacteur	35	8	8
Rédacteur	31,5	1	1
Rédacteur	28	1	1
Adjoint administratif principal 1ème classe	35	15	15
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	3	3
Adjoint administratif principal 2ème classe	17,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	35	7	7
Adjoint Administratif territorial	31,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	15	3	3
Filière technique			
Ingénieur hors classe	35	1	1
Ingénieur ppal	35	6	6
Ingénieur	35	5	5
Technicien principal 1ère classe	35	5	5
Technicien principal 2ème classe	35	4	4
Technicien	35	5	5
Technicien	28	1	1
Agent de maîtrise principal	35	3	3
Agent de maîtrise	35	4	4
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	9	9
Adjoint technique ppal de 1ère classe	28	1	1
Adjoint technique ppal de 1ère classe	17,5	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	2	2
Adjoint technique ppal de 2ème classe	32	1	1
Adjoint Technique Territorial	35	15	15
Adjoint Technique Territorial	32	3	3
Adjoint Technique Territorial	31,5	1	1
Adjoint Technique Territorial	30	1	1
Adjoint Technique Territorial	22	1	1
Adjoint Technique Territorial	14,11	1	1

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 7 octobre 2026

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière sociale et médico-sociale			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice Hors classe	35	1	1
Puéricultrice	35	3	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	35	1	1
Assistant socio-éducatif	35	1	1
Infirmier de soins généraux	35	1	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	6	6
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	28	1	1
Educateur de jeunes enfants	35	9	9
Educateur de jeunes enfants	29,5	1	1
Educateur de jeunes enfants	28	1	1
Educateur de jeunes enfants	17,5	3	3
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	35	18	18
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	31,5	0	0
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	30	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	28	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	17,5	2	2
Auxiliaire de puériculture cl normale	35	11	11
Auxiliaire de puériculture cl normale	31,5	2	2
Auxiliaire de puériculture cl normale	31	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	28	2	2
Agent Social principal de 1ère classe	35	8	8
Agent Social principal de 1ère classe	30	1	1
Agent Social principal de 2ème classe	35	5	5
Agent Social principal de 2ème classe	32	1	1
Agent Social Territorial	35	7	7
Agent Social Territorial	26	1	1
Filière Animation			
Animateur principal 1ère classe	35	1	1
Animateur	35	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 1ère	31,5	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	35	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	31,5	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	17,5	1	1
Adjoint territorial d'animation	35	1	1
Adjoint territorial d'animation	22,67	1	1
Adjoint territorial d'animation	18,5	1	1

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 7 octobre 2026

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière Culturelle			
Bibliothécaire principal	35	1	1
Bibliothécaire	35	1	1
Assistant cons. Patrimoine ppal 2 ^{ème} cl	35	1	1
Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	17,5	1	1
Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	35	1	1
Adjoint du patrimoine	35	2	2
Adjoint du patrimoine	28	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	6	6
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	17,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	16	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	13,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,75	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	7	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	6	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	5,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	5,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,5	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	3	3

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 7 octobre 2026.

La Présidente,